

VOTRE INSCRIPTION

Responsabilité des constructeurs
et assurance construction

COMMENT S'INSCRIRE ?

COURRIER LexisNexis Formations
141, rue de Javel - 75747 Paris cedex 15

FAX 01 45 58 94 35

E-MAIL formations@lexisnexis.fr

INSCRIPTION PAR TÉLÉPHONE

 0 811 466 446

Prix d'un appel local

LIEU DE FORMATION

LIEU LYON Gd Hôtel Mercure -
Château Perrache - 12, cours de Verdun
Rambaud - 69006 Lyon

PARKING de l'hôtel (payant)
GARE SNCF Perrache

MÉTRO Ligne A (Perrache)

LIEU PARIS - Cercle National des Armées
8, place Saint Augustin - 75008 Paris

MÉTRO Saint-Augustin

RER Ligne A (Auber)

PARKING à 50 mètres, Square Marcel
Pagnol

FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de participation comprennent :
la formation, le dossier pédagogique,
la restauration ainsi que la veille par
Internet.

RÈGLEMENT

Ci-joint le règlement par chèque
bancaire à l'ordre de LEXISNEXIS

Par virement à notre banque CIC SUD,
compte °3006610947001000270289

Règlement à réception de la facture

SIGNATURE ET CACHET OBLIGATOIRE CP-10C170-176

Venez à deux !



-50%
de réduction
pour le second
participant !

LYON

VENDREDI 26 NOVEMBRE 2010
9h00 à 17h30

PARIS

MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2010
9h00 à 17h30

Tarif abonné LexisNexis : 599 €^{HT} (soit 716,40 €^{TTC})

Tarif abonné LexisNexis : 849 €^{HT} (soit 1015,40 €^{TTC})

Tarif non abonné :

699 €^{HT} (soit 836 €^{TTC})

Tarif non abonné :

949 €^{HT} (soit 1135 €^{TTC})

A l'issue de la formation, une facture valant convention de formation et une attestation de présence sont adressées au client.

MES COORDONNÉES (1^{er} participant)

MME MLLÉ M. N° CLIENT (si vous le connaissez)

NOM / PRÉNOM

ÉTABLISSEMENT / SOCIÉTÉ

ADRESSE

CODE POSTAL

LOCALITÉ

VOTRE ACTIVITÉ

E-MAIL

TÉL

SIRET

ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE

MES COORDONNÉES (2nd participant)

-50 % de réduction soit 507,70 €^{TTC} (abonné) ou 567,50 €^{TTC} (non abonné)

MME MLLÉ M. N° CLIENT (si même établissement)

NOM / PRÉNOM

E-MAIL

TÉL

ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.

CONDITIONS D'ANNULATIONS ET DE REMplacement

Toute demande d'annulation d'une inscription doit être notifiée par écrit à LexisNexis et lui parvenir au moins 10 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, LexisNexis facturera à l'entreprise inscrite 100% du prix de la formation, montant non imputable sur votre budget de formation. Les remplacements de participants sont admis sous réserve d'appartenir à la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau stagiaire doivent être confirmés par écrit à LexisNexis.

LexisNexis se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 10 jours avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, LexisNexis s'engage à prévenir immédiatement chaque stagiaire, par écrit. LexisNexis se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

A propos de la prise en charge de votre formation : le Fonds Professionnel de Formation des Professionnels Libéraux accorde une prise en charge partielle d'une journée de formation par an aux avocats, avoués, notaires, administrateurs judiciaires, huissiers de justice non salariés. La demande doit en être faite, auprès du FIF.PL, au minimum 15 jours avant la date de la formation : FIF.PL, Maison des Professions libérales - 35-37, rue Vivienne - 75083 Paris cedex 02 - Tel. 01 55 80 50 00 - Fax 01 55 80 50 29

LexisNexis est enregistré sous le numéro 11 75 40593 75.

 LexisNexis®

LexisNexis Formations

VENDREDI 26 NOVEMBRE 2010, LYON
MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2010, PARIS

Responsabilité des constructeurs et assurance construction

Direction scientifique
Hugues PÉRINET-MARQUET

Intervenants

Catherine MASSON-DAUM
Philippe NUGUE

MAÎTRISER la complexité du droit
de la responsabilité des constructeurs
et de l'assurance construction

RÉAGIR FACE AUX RISQUES multiples
et anticiper les contentieux

IDENTIFIER les garanties auxquelles
vous devez répondre

BÉNÉFICIER D'UN ÉCHANGE PRIVILÉGIÉ
avec les meilleurs experts en la matière

1 JOURNÉE D'ÉTUDE



1 OUVRAGE LITEC
OFFERT « CODE
DE LA CONSTRUCTION
ET DE L'HABITATION
2010 »

7H
VALIDÉES

FORMATION
CONTINUE
DES AVOCATS
n° d'homologation
09-045
Conseil
National
des Barreaux

VIGILANCE
DIF
AU

TOUTES VOS SOLUTIONS D'INFORMATION ET DE GESTION
Recherche et Information Logiciels de Gestion Métier Gestion du Risque Développement de Clientèle

 LexisNexis®

INTERVENANTS

DIRECTION SCIENTIFIQUE :

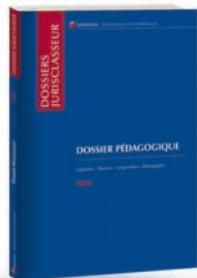
- **Hugues PÉRINET-MARQUET,**
Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

INTERVENTIONS DE :

- **Catherine MASSON-DAUM,**
Conseiller à la Cour de cassation
- **Philippe NUGUE,**
Avocat Spécialiste en Droit Public,
Associé de ADAMAS Affaires publiques, Membre du Conseil National des Barreaux

OFFERT AVEC VOTRE FORMATION

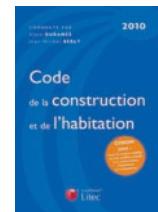
Votre dossier pédagogique



Le dossier pédagogique compile les principaux textes cités, les copies en texte intégral des décisions dont il sera question et de nombreux autres documents jugés particulièrement pertinents et utiles (extraits de fascicules du JurisClasseur, articles de revues, bibliographies...).

Il vous est remis en début de formation.

**Votre ouvrage Litec offert
"Code de la construction et de l'habitation 2010"**



➤ **Alain Durance et Jean-Michel Berly**

Édition commentée

- Un Code extrêmement fonctionnel, rédigé par des experts ayant chacun une pratique professionnelle quotidienne
- Une nouvelle édition à jour modifiée par 3 lois, une ordonnance et 30 décrets !
- Commentaires pratiques et concrets, illustrés de jurisprudence pertinente
- Cette année, en plus du code, un CD Rom vous est offert : il vous donne accès aux textes du Code de la construction et de l'habitation bien sûr, mais aussi au Code de l'urbanisme 2010 et à tous les textes non codifiés relatifs aux 2 matières

Il vous sera adressé après la formation.

POURQUOI PARTICIPER À UNE JOURNÉE D'ÉTUDE LEXISNEXIS ?

Une journée d'étude LexisNexis est un concept de formation destiné à approfondir vos connaissances juridiques sur une thématique dont vous maîtrisez déjà les fondements.

- Rencontrer et échanger avec des spécialistes reconnus
- Obtenir des réponses concrètes pour vos dossiers
- Être alerté sur les points clés à surveiller en priorité
- Développer votre réseau professionnel
- Valider efficacement vos heures de formation obligatoires.



VENDREDI 26 NOVEMBRE 2010, LYON
MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2010, PARIS

Responsabilité des constructeurs et assurance construction

9h00 : Accueil des participants autour d'un petit-déjeuner. Remise du dossier pédagogique.

9h30 : Début des travaux

- L'évolution des domaines respectifs des différentes responsabilités des constructeurs
 - Responsabilités décennales, biennales
 - Garantie de parfait achèvement
 - Responsabilité de droit commun des constructeurs par **Hugues PÉRINET-MARQUET**

10h45 : Pause

Mise en œuvre de la responsabilité

- Réception
- Délais pour agir
- Bénéficiaires des garanties
- Responsables - recours des co-responsables
- Réparation du préjudice

par **Catherine MASSON-DAUM**

Actualité de l'assurance construction

par **Hugues PÉRINET-MARQUET**

12h45 : Déjeuner sur place

14h00 : Reprise des travaux

Actualité du droit public, de la construction et des procédures

La responsabilité des constructeurs est-elle la même dans les marchés de travaux publics ?

- Théorie et incidences de la réception sont-elles les mêmes devant le juge judiciaire et le juge administratif ?
- Les garanties (contractuelles et post-contractuelles) sont-elles plus étendues devant le juge administratif ?
- Incidence du contrat (CCAG-travaux et CCAG-PI) sur la mise en œuvre de la responsabilité des constructeurs et du maître d'ouvrage
- Incidence de la nullité du contrat sur l'étendue des garanties et responsabilités

Le contrat d'assurance devient-il un contrat public ?

par **Philippe NUGUE**

17h30 : Fin des travaux



VOTRE LIEU DE FORMATION

A Paris, le Cercle National des Armées est idéalement situé dans le 8^e arrondissement. A Lyon, l'Hôtel Mercure se trouve en plein cœur de la ville, près de la gare TGV. Chaque lieu dispose d'équipements aussi modernes que confortables pour favoriser l'étude et les échanges.